



4-1 Plan Local d'Urbanisme

Pardies
Zonage réglementaire
 PLU approuvé le 25/06/2015
 Modification du PLU approuvée le 04/01/2022

Zones urbaines

- Ua : Zone urbaine de bourg
- Uai : Zone urbaine de bourg soumise au PPRI
- Ud : Zone d'extensions pavillonnaires
- Ubi : Zone d'extensions pavillonnaires soumise au PPRI
- Uel : Zone urbaine d'équipement public soumise au PPRI
- Ul : Zone urbaine de loisirs
- Uli : Zone urbaine de loisirs soumise au PPRI
- Uy1 : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
- Uy1i : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles soumise au PPRI
- Uy2 : Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires
- Uy2i : Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires soumise au PPRI
- Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Uy3i : Zone urbaine à vocation d'activités commerciales soumise au PPRI

Zones à urbaniser

- IAU : Zone à urbaniser
- IAUi : Zone à urbaniser soumise au PPRI

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole soumise au PPRI

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle soumise au PPRI

Autres prescriptions

- ★ Changement de destination autorisé
- Trames vertes et bleues
 - Réservoir de biodiversité
 - Trame bleue
 - Trame verte
 - Orientation d'aménagement programmée
 - Haies
 - Zone de protection archéologique
 - Potentiels repérés au sein des zones urbaines

Report à titre indicatif du PRPT

- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation B1
- Zone d'autorisation B2
- Zone d'autorisation b1
- Zone d'autorisation v1
- Zone d'autorisation v2
- Limite bi

Le droit de préemption urbain s'applique dans toutes les zones U et AU du territoire communal.

1 : 5 000
 Sources : DGFIP, Cadastre
 Projection : RGF93-Lambert93